



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

BASSIN DE LA MAINE

AVIS AUX USAGERS

Rivière : LA SARTHE

Référence : Avis_DDT49-2026-137-Sarthe

Les usagers du bassin de la Maine sont informés qu'un pont de kayak sur le domaine public fluvial sera installé sur le bras secondaire de la Sarthe sur la commune d'Étriché.

Date et horaire : 5 juillet 2026 de 9 h à 19 h

La navigation sera interdite sur le bras secondaire de la Sarthe en aval de l'île et en amont sur la partie Sud du quai du Moulin d'Ivray sur la commune d'Étriché.

Elle s'effectuera sur le bras principal de la Sarthe sous le contrôle et la responsabilité des organisateurs qui assureront la sécurité et la régulation.

Les usagers de la voie d'eau devront réduire leur vitesse sur toute la zone concernée et faire preuve d'une vigilance particulière.

Le stationnement des bateaux de toute sorte et l'implantation de perches en rivière, seront interdits sur le plan d'eau réservé pendant la durée de la manifestation.

À Angers, le 17 juin 2026
Pour le Préfet et par délégation,
le chef du service Sécurité, Éducation Routières,
Crises et Loire,

Luc MOREAU